



Traité Soucca

Michna 3 - Chapitre 1

פרס עליה סדין מפני החמה, או תחתיה מפני הנישר, או שפרס
על גבי
הקינוף פסולה; אבל פורס הוא על נקליטי המיטה.

Si on a tendu une toile au-dessus de la Soucca à cause du soleil, ou en dessous à cause de la chute des feuilles, ou si l'on a tendu [une toile] au-dessus des quatre colonnes du [lit], la Soucca est invalide. (NDT : En réalité, dans le cas la Soucca reste valide, ce n'est que celui qui dort sous un tel lit qui n'accomplit pas la Mitsva) Toutefois il est permis de tendre une toile sur les deux traverses du lit.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions